

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Haute-Yamaska, que le Règlement numéro 2025-386 modifiant le Règlement numéro 2023-370 relatif aux services de collecte des matières résiduelles a été adopté par le conseil de la MRC le 1^{er} octobre 2025. Ce règlement a pour objet de modifier les exceptions au nombre maximal de bacs roulants d'ordures autorisés par unité d'occupation.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 3 octobre 2025.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

Jean Hogue